

Montréal, le 5 septembre 2013

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2013
Dossier de la Régie : R-3837-2013**

Par la présente, la Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la lettre de Gaz Métro, datée du 29 août 2013, par laquelle le distributeur déposait une version révisée de la pièce B 0016, Gaz Métro-2, document 1 et informait la Régie de l'impossibilité de déposer le rapport portant sur les stratégies d'optimisation et d'injection selon l'échéance fixée par la décision D-2013-035.

Considérant que les consultants externes ont besoin d'un délai supplémentaire afin de finaliser leur rapport, la Régie autorise Gaz Métro, tel que demandé, à produire celui-ci au plus tard **le 15 octobre 2013**.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as